

Vos démarches

- ➔ **Sur Impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ➔ **Par téléphone** : Votre centre de prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 010* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 60034 67086 STRASBOURG CEDEX
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 67)*
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

- ➔ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 - Sur le paiement de votre impôt :

SIP BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 21203 BEAUNE CEDEX
Tél : 03 80 25 06 40 Courriel : sip.beaune@dgfip.finances.gouv.fr

- Sur le montant de votre impôt :
SDIF DIJON SECT. 25 RUE DE LA BOULORNIÉE
21047 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 65 65 Courriel : sdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0.06 €/min + prix appel)

Département : 210 COTE D'OR Commune : 054 A BEAUNE

TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Taxe %	Total des cotisations
Taux 2016	21,72%	%	%	21,00%	%	6,95%	%	%	
Taux 2017	21,72%	%	%	21,00%	%	6,25%	%	%	
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations	379			366			121		
	518			534			149		
	392			381			122		
Cotisation totale ③									895
Variation ④	+3,43%	%	%	+4,10%	%	+0,83%	%	%	
Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Taxe d'agriculture	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	

Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé envoyés au cours de la 2ème quinzaine de septembre

Propriétés non bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Taxe %	Total des cotisations
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Dégrevement jeunes agriculteurs									33
Dégrevement terrains constructibles intercommunalité									
Majoration base terrains constructibles intercommunalité									
Caisse d'assurance des accidents agricoles									
Frais de gestion de la fiscalité directe locale									
Dégrevement « Habitation principale »									
Dégrevement JA « État »									
Dégrevement JA « Collectivité »									

Un lissage de + 34 € par an est appliqué pendant 10 ans sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur augmentation (voir notice partie Révision des valeurs locatives des locaux professionnels).

Références administratives : 210 51 021 051 054 054 J A



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2017
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX

eco' pl i 77 LOGNES PIC 07.09.17 C10202
5557030367 0001

M PARENT FRANCOIS MARIE
LA GARELLE
5 GR GRANDE RUE
21630 POMMARD

Wofa
voir détail

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **16/10/2017**

928,00 €

Vos références

Numéro fiscal : **07 68 860 539 230 C**

Référence de l'avis : **17 21 4026103 36**

Numéro de propriétaire : **054 P01730S**

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 4101 MBR459
M PARENT FRANCOIS MARIE

Numéro de rôle : **221**

Date d'établissement : **11/08/2017**

Date de mise en recouvrement : **31/08/2017**

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- payer en ligne sur impots.gouv.fr : en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur impots.gouv.fr.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1^{er} jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2018, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

PROPRIÉTÉS BÂTIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

N° de facture : 17 21 4026103 36

FEUILLET N° 1/1

Département : 21 COTE-D OR

Commune : 054 A BEAUNE

Taux	Commune 21,72 %	Syndicat de communes %	Inter communalité %	Département 21,00 %	Taxes spéciales %	Taxe ordures ménagères 6,25 %	Taxe GEMAPI %	Total des cotisations
Adresse	0008A RUE DES NAIGEONS							
Base	496			534		496		
Cotisation	72			67		22		161
Adresse	0008B RUE DES NAIGEONS							
Base	509			548		509		
Cotisation	66			70		23		159
Adresse	0010A RUE DES NAIGEONS							
Base	415			446		414		
Cotisation	54			58		17		129
Adresse	0010B RUE DES NAIGEONS							
Base	960			1016		959		
Cotisation	200			186		60		446
Adresse								
Base								
Cotisation								= 895 €
Adresse								
Base							(+)	
Cotisation							role	33
Adresse								
Base								
Cotisation								928
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								



Handwritten notes and calculations in the right margin of the table, including a circled plus sign, the word 'role', and the number '33'.